



# TROMPE-L'OEIL

**13 mois en 12, ce n'est pas une augmentation !**

La direction vous a apporté les éléments positifs d'une intégration du 13<sup>ème</sup> mois dans votre salaire, nous vous en donnons **toutes** les implications :

- **8,33 %** de perte de salaire supplémentaire pour les **jours de carences**,
- Valeur globale des augmentations calculée sur 12 au lieu de 13 mois (exemple : 30 € mensuel vaut  $30 \times 12 = 360$  € annuel au lieu de  $30 \times 13 = 390$  €),
- Risque de perte de la **prime d'activité** trimestrielle versée par la CAF (déclaration faite sur les 3 derniers salaires mensuels) et de certaines prestations sociales,
- Risque de **gel des salaires** par l'augmentation artificielle du salaire mensuel au regard des minima conventionnels ; Aucune garantie de la Direction à ce sujet,
- Risque de **non augmentation** lors de changement de **coefficient** ou **promotion**,
- Absence de la prime de fin d'année pour les achats de Noël.
- Augmentation de **8,33 %** de la rémunération des **dimanches travaillés**,
- Pas de perte de prime pour les salariés qui partent en cours d'année ; seulement intéressant pour les salariés qui quittent l'entreprise !
- Plus de **pouvoir d'achat** sur les **11 premiers mois** de l'année, mais diminué de moitié sur le 12<sup>ème</sup> mois, donc ce n'est en aucun cas une augmentation !
- Plus d'**intéressement** et de **participation** (calculés sur le brut mensuel) qu'un salarié restant sur 13 mois, si les accords ne sont pas revus à la baisse.

En résumé, que vous souhaitiez signer ou non l'avenant, il est **IMPERATIF** que vous en **étudiez** au préalable les **incidences**. Nous vous avons donné les clefs, à vous de faire vos comptes et de signer **en toute connaissance de cause**.

Quoi qu'il en soit, à terme le grand gagnant sera GVF, et non ses salariés !

Renseignez-vous...



: [WWW.CFTCOPTICAL.COM](http://WWW.CFTCOPTICAL.COM)

Posez vos questions...



: [section.cftc.gvf@free.fr](mailto:section.cftc.gvf@free.fr)



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**  
Nora (GdO) **06.12.79.04.87**  
Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**  
Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**